

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE PERFHOME version 05/09/2023****1. Champ d'application**

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes de produits et/ou services réalisées par l'entreprise Perfhome SAS, désignée ci-après comme "l'entreprise", à ses clients, désignés ci-après comme "le client". Toute commande passée auprès de l'entreprise implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

**2. Devis et Commandes**

- 2.1. Les devis émis par l'entreprise sont valables pour une durée de quinze jours à compter de leur date d'émission.
- 2.2. Les commandes sont fermes et définitives dès leur confirmation par le client.
- 2.3. En cas de modifications demandées par le client après confirmation de la commande, l'entreprise se réserve le droit de réajuster les délais de livraison et les coûts en conséquence.
- 2.4. Tout changement dans le cahier des charges initial nécessitera la signature d'un avenant au marché entre les parties, précisant les modifications apportées et leurs conséquences financières et calendaires.

**3. Prix et Paiement**

- 3.1. Les prix des produits et/ou services sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes, sauf indication contraire.
- 3.2. Le paiement s'effectue selon les modalités convenues lors de la commande. En l'absence d'accord préalable, le paiement doit être effectué intégralement à la commande.
- 3.3. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard peuvent être appliquées conformément à la législation en vigueur.

**4. Livraison et Installation**

- 4.1. Les délais de livraison et d'installation sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels, sauf accord écrit contraire entre les parties.
- 4.2. Les frais de livraison et d'installation sont à la charge du client, sauf disposition contraire précisée dans la commande.
- 4.3. En cas de retard de livraison ou d'installation imputable au client, l'entreprise pourra demander l'annulation de la commande ou la résolution du contrat, sans préjudice de toute autre indemnisation éventuelle.

**5. Réclamations et Garanties**

- 5.1. Le client est tenu de vérifier les produits et/ou services livrés et installés dès réception. Toute réclamation relative à un défaut apparent doit être formulée le jour de la réception des ouvrages et/ou produits.
- 5.2. L'entreprise garantit la conformité des produits et/ou services aux spécifications convenues dans la commande.
- 5.3. La garantie ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation incorrecte ou abusive des produits et/ou services.

**6. Responsabilité**

- 6.1. La responsabilité de l'entreprise est limitée au montant de la commande.
- 6.2. L'entreprise ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels subis par le client.

**7. Litiges**

En cas de litige, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement amiable. À défaut, le litige sera soumis à la juridiction compétente des tribunaux de Lille.

**8. Modification des CGV**

L'entreprise se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

**9. Droit applicable**

Les présentes CGV sont régies par le droit en vigueur en France.

Fait Sequedin, le 05/09/2023